RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 06848
Numéro SIREN : 355 802 190
Nom ou dénomination : BATA

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2014 sous le numéro de dépôt 12332

PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 janvier 2014

L'an deux mille dix, le 28 janvier 2014 à quatorze heures

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 AVR. 2014
DEPOT N° 12332

L'associé unique,

- la société INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V., dont le siège social est situé Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par INTERTRUST (NETHERLANDS) B.V. dûment habilité à l'effet des présentes,

 propriétaire de la totalité des 850.000 actions de 15 euros composant le capital social de la société,

- les sociétés ERNST & YOUNG & AUTRES et CAC 75, commissaires aux comptes titulaires ayant été préalablement avisés des présentes décisions,

 - en l'absence de Monsieur Giorgio FUSER, président

a, au siège de la société INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V. situé Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- changement de Président;

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Giorgio FUSER a fait savoir courant décembre de sa décision de se démettre de son mandat de président de BATA sas.

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°12332 en date du 16/04/2014

L'associé unique, remercie Monsieur FUSER pour son travail en tant que Président durant ces trois dernières années, et prend acte de la fin du mandat de Monsieur FUSER à compter de ce jour.

.

L'associé unique donne au président Giorgio FUSER quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique mandate Monsieur Marc ENTRECANALES, demeurant actuellement à Padoue (Italie), en tant que Président en remplacement de Monsieur FUSER à compter de ce jour.

Monsieur ENTRECANALES a déjà fait savoir à l'associé unique qu'il acceptait d'être désigné en tant que Président, dans les conditions convenues entre eux.

Monsieur ENTRECANALES ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

Monsieur ENTRECANALES est mandaté pour une durée de 12 mois

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique:

INTERNATIONAL FOOTWEAR INVESTMENT B.V.
représentée par George F. Nicolaï, directeur A
Amsterdam, Pays-Bas, 28 janvier 2014.